

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

L'Atelier 45 Mat 2 en 1

Peinture décorative mate à base de résine acrylique en phase aqueuse — impression et finition (2 en 1), intérieur, anti flash-rust



0,125

kg CO₂ eq / UF

Changement climatique – total, modules A1 à C4, sur une durée de vie de référence de 10 ans

1,91

MJ / UF

Énergie primaire non renouvelable totale (PENRT)

0,046

m³ privé eq / UF

Besoin en eau (WDP)

0,180

kg / UF

Quantité de produit pour 1 m² (unité fonctionnelle)

Unité fonctionnelle — Protéger et décorer 1 m² de support préparé dans les règles de l'art (NF DTU 59.1) avec une peinture mate 2 en 1 (impression et finition) en phase aqueuse, sur une durée de vie de référence de 10 ans, comprenant une mise en œuvre et aucun entretien.

NORMES

NF EN 15804+A2, NF EN 15804+A2/CN, NF EN ISO 14025

TYPE

Individuelle · du berceau à la tombe avec module D

FABRICANT

SOFEC — Roquemaure (30)

ÉTUDE ACV

Groupe SEMIN — logiciel SimaPro

VERSION

P1.0 — éditée le 16/10/2026

DÉCLARANT

L'Atelier Marchand de couleurs

Mise en garde. Ce document reprend les résultats temporaires de l'analyse de cycle de vie transmis par le Groupe SEMIN le 13/10/2026. La FDES est en cours de vérification par tierce partie indépendante (programme FDES INIES) : les valeurs sont indicatives et peuvent évoluer à l'issue de la vérification. Ce document n'est pas une FDES vérifiée, ne dispose d'aucun numéro d'enregistrement INIES et sera remplacé de plein droit par la FDES vérifiée dès sa publication.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont fournies sous la responsabilité de **L'Atelier Marchand de couleurs**, titulaire de la marque L'Atelier 45, sur la base des résultats d'analyse de cycle de vie établis par le **Groupe SEMIN** (bureau d'études ACV et écoconception) pour le produit fabriqué par la **SOFEC**, selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète du document d'origine, de son statut provisoire et de son déclarant, qui pourra en remettre un exemplaire complet.

Les résultats sont fondés sur les faits, circonstances et hypothèses soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. Il convient de considérer les résultats dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pris isolément.

Statut provisoire — à lire avant toute utilisation

- La FDES de ce produit est **en cours de vérification** par tierce partie indépendante dans le cadre du programme FDES INIES (attestation du Groupe SEMIN reproduite en annexe).
- Les valeurs déclarées sont des **résultats temporaires, à valeur indicative** ; elles peuvent évoluer en fonction des échanges avec le vérificateur et de ses recommandations.
- Ce document **n'est pas une FDES vérifiée**. Il ne dispose d'aucun numéro d'enregistrement INIES et n'est pas disponible dans la base INIES ni dans les outils de calcul réglementaire (RE2020) avant publication de la FDES vérifiée.
- Il sera **remplacé de plein droit** par la FDES vérifiée dès sa publication, attendue d'ici la fin de l'année 2026 selon les délais de vérification.
- Conformément à l'attestation du Groupe SEMIN, ce document n'est pas destiné au grand public : il est communiqué sur demande aux parties prenantes, dans un cadre de prescription, qui en acceptent temporairement les valeurs en l'état.

GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : $2,53E-06 = 2,53 \times 10^{-6}$. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, la valeur zéro est affichée. En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des valeurs affichées.

Abréviations : ACV — Analyse du Cycle de Vie ; COV — Composés Organiques Volatils ; DEP — Déclaration Environnementale de Produit ; DVR — Durée de Vie de Référence ; FDES — Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire ; MND — Module Non Déclaré ; PCI — Pouvoir Calorifique Inférieur ; UF — Unité Fonctionnelle.

NOTE — La traduction littérale de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP ». En France, on utilise couramment le terme FDES, qui regroupe la déclaration environnementale et des informations sanitaires sur le produit.

PRÉCAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la NF EN 15804+A2. Selon le § 5.3 de cette norme, « une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) ».

NOTE 1 — En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits. NOTE 2 — Les valeurs provisoires de ce document ne doivent pas être utilisées pour une comparaison avec des FDES vérifiées.

1. INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de cette déclaration est basé sur la NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804+A2/CN et les règles du programme FDES INIES. Un rapport d'accompagnement de l'ACV est détenu par le Groupe SEMIN et sera transmis au vérificateur.

DÉCLARANT

L'Atelier Marchand de couleurs

7 avenue de la Grande Semaine, rue
Vert Castel
33700 Mérignac
05 56 28 89 44 · contact@latelier33.fr

FABRICANT

SOFEC

ZI de l'Aspre, 16 avenue de l'Aspre
30150 Roquemaure
04 66 82 82 22

RÉALISATION DE L'ACV

Groupe SEMIN

1 bis rue de la Gare
57920 Kédange-sur-Canner
Quentin SBAGLIA, ingénieur ACV et
écoconception

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Site de production	SOFEC, Roquemaure (30), France
Type de DEP	« Du berceau à la tombe » avec module D — individuelle
Référence commerciale	L'Atelier 45 Mat 2 en 1 — peinture acrylique mate, impression et finition, en phase aqueuse (seaux de 16 litres)
Circuit de distribution	BtoB — magasins L'Atelier de Mérignac et de La Teste-de-Buch
Date des résultats	13/10/2026 (résultats temporaires transmis par le Groupe SEMIN)
Date d'édition	16/10/2026 — version provisoire P1.0
Date de fin de validité	À la publication de la FDES vérifiée, qui remplace ce document
Numéro d'enregistrement	Aucun — attribué par INIES à l'issue de la vérification

3. VÉRIFICATION

La norme EN 15804 du CEN sert de règles de définition des catégories de produits (RCP)^{a)}.
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 :

☐ interne ☒ externe — **EN COURS**

Vérification par tierce partie^{b)} : programme FDES INIES — **vérification en cours, non achevée à la date d'édition**. Le nom du vérificateur et le numéro d'enregistrement figureront dans la FDES vérifiée.

a) Règles de définition des catégories de produits. b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).

4. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

Unité fonctionnelle

« Protéger et décorer 1 m² de support, préparé dans les règles de l'art (*), avec une peinture mate 2 en 1 (impression et finition) en phase aqueuse, sur la base d'une durée de vie de référence de 10 ans comprenant une mise en œuvre et aucun entretien. »

(*) Conformément au NF DTU 59.1.

Performance principale de l'unité fonctionnelle

Protéger et décorer les supports.

Description du produit

Peinture décorative mate formulée à base de résine acrylique en phase aqueuse, assurant en un seul produit l'impression et la finition (2 en 1). Forte adhérence, très haut pouvoir couvrant, traitée anti flash-rust.

Domaine d'application

Tous supports secs, sains et cohésifs, en intérieur : murs et plafonds, plaques de plâtre, bétons, supports imprimés, ancienne peinture adhérente non brillante. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer à la fiche technique du produit.

Autres caractéristiques techniques (non incluses dans l'UF)

Brillant spéculaire	3 % sous un angle de 85°
Résistance à l'abrasion humide	Classe 2 (NF EN 13300)
Extrait sec	61 %
Masse volumique	1,57 (norme EUR PL 004)
Classification	NF T 36-005 — Famille I — Classe 7b2
COV	< 1 g/L (valeur limite UE catégorie A/a : 30 g/L)
Émissions dans l'air intérieur	Classe A+

Principaux composants

Quantité de produit	0,180 kg / UF (donnée Groupe SEMIN)
Composition	Liant acrylique en phase aqueuse, charges, pigments, additifs. La composition exacte est confidentielle.
Emballage de distribution	Seaux plastiques de 16 litres, sur palette. Masses par UF : selon rapport d'ACV du Groupe SEMIN.
Substances REACH	Se référer à la fiche de données de sécurité du produit.

Durée de vie de référence

Durée de vie de référence	10 ans
Paramètres théoriques d'application	NF DTU 59.1 et fiche technique du produit
Qualité présumée des travaux	Conforme aux recommandations de la fiche technique
Environnement	Usage intérieur, murs et plafonds, locaux abrités des intempéries, hors gel
Maintenance	Aucun entretien n'est préconisé sur la DVR

5. ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Production			Construction		Utilisation							Fin de vie				Au-delà
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

X = module inclus dans l'ACV. Les modules B1 à B7 sont déclarés et nuls : aucun entretien, réparation, remplacement ni consommation d'eau ou d'énergie n'est associé au produit pendant sa durée de vie de référence.

Étape de production, A1-A3

A1 : extraction et production des matières premières (liant acrylique, charges, pigments, additifs) et des emballages.
 A2 : transport des matières premières jusqu'au site de la SOFEC à Roquemaure. A3 : fabrication de la peinture (dispersion, mélange, conditionnement), consommations d'énergie et d'eau du site, traitement des déchets de fabrication.

Étape de construction, A4-A5

A4 : transport du produit fini jusqu'au chantier. A5 : mise en œuvre du produit (outils d'application, eau de nettoyage, pertes de produit), émission des COV lors du séchage et traitement des déchets d'emballage générés sur chantier.

Étape de vie en œuvre, B1-B7

Aucun impact : aucune maintenance, réparation, remplacement ou réhabilitation n'est nécessaire pendant la durée de vie de référence de 10 ans.

Étape de fin de vie, C1-C4

La peinture est éliminée avec son support lors de la déconstruction du bâtiment. Les impacts de la démolition (C1) sont associés au support. C2 : transport jusqu'au site de traitement. C4 : élimination du film de peinture sec.

Potentiel de recyclage, de réutilisation et de récupération, D

Bénéfices et charges liés à la valorisation des emballages et des déchets de mise en œuvre, au-delà des frontières du système.

Les scénarios détaillés (distances, taux de chute, quantités par flux) figurent dans le rapport d'ACV du Groupe SEMIN et seront repris dans la FDES vérifiée.

6. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ACV

RCP utilisée	NF EN 15804+A2 et complément national NF EN 15804+A2/CN
Frontières du système	Du berceau à la tombe, avec module D
Représentativité géographique	Production en France (Roquemaure, 30)
Logiciel	SimaPro
Réalisation	Groupe SEMIN — résultats temporaires au 13/10/2026
Données secondaires, allocations, coupures	Selon rapport d'ACV du Groupe SEMIN, soumis à vérification

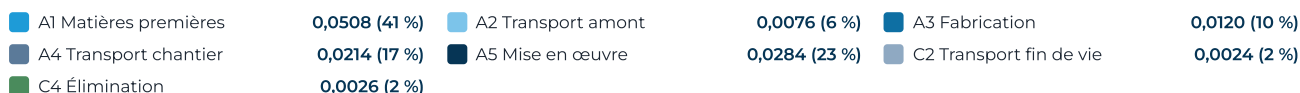
7. RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Résultats exprimés pour l'unité fonctionnelle (1 m² sur une DVR de 10 ans). Total = somme des modules A1 à C4 ; le module D est déclaré séparément. **Valeurs provisoires et indicatives, en attente de vérification.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE – TOTAL

0,125 kg CO₂ eq / UF

Module D : -5,79E-04 kg CO₂ eq



Indicateurs d'impacts environnementaux principaux

Indicateur	Unité	Production				Construction		Utilisation	Fin de vie				Total	Au-delà
		A1	A2	A3	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total A-C	D
Changement climatique – total (GWP-total)	kg CO ₂ eq	5,08E-02	7,56E-03	1,20E-02	7,03E-02	2,14E-02	2,84E-02	0	0	2,36E-03	0	2,58E-03	1,25E-01	-5,79E-04
Changement climatique – fossile (GWP-fossil)	kg CO ₂ eq	5,17E-02	7,56E-03	1,90E-02	7,83E-02	2,14E-02	2,08E-02	0	0	2,36E-03	0	1,74E-03	1,25E-01	-4,54E-04
Changement climatique – biogénique (GWP-biogenic)	kg CO ₂ eq	-9,85E-04	1,37E-06	-7,07E-03	-8,06E-03	3,87E-06	7,59E-03	0	0	4,27E-07	0	8,43E-04	3,84E-04	-1,23E-04
Changement climatique – occupation et transformation des sols (GWP-luluc)	kg CO ₂ eq	1,03E-04	2,52E-06	2,22E-05	1,28E-04	7,11E-06	3,84E-06	0	0	7,85E-07	0	2,58E-07	1,40E-04	-1,71E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)	kg CFC-11 eq	1,87E-09	1,50E-10	6,93E-10	2,71E-09	4,25E-10	1,24E-10	0	0	4,69E-11	0	4,23E-11	3,35E-09	-1,28E-11
Acidification (AP)	mol H ⁺ eq	3,50E-04	1,58E-05	6,68E-05	4,33E-04	4,45E-05	1,82E-05	0	0	4,91E-06	0	8,18E-06	5,09E-04	-1,99E-06
Eutrophisation aquatique, eaux douces (EP-freshwater)	kg P eq	3,63E-06	5,90E-08	7,26E-07	4,41E-06	1,67E-07	2,28E-07	0	0	1,84E-08	0	1,04E-08	4,84E-06	-3,46E-08
Eutrophisation aquatique marine (EP-marine)	kg N eq	5,76E-05	3,70E-06	1,25E-05	7,38E-05	1,04E-05	4,01E-06	0	0	1,15E-06	0	3,42E-06	9,28E-05	-5,55E-07
Eutrophisation terrestre (EP-terrestrial)	mol N eq	5,98E-04	4,10E-05	1,39E-04	7,78E-04	1,15E-04	4,33E-05	0	0	1,27E-05	0	3,73E-05	9,87E-04	-6,36E-06
Formation d'ozone photochimique (POCP)	kg COVNM eq	2,85E-04	2,62E-05	8,66E-05	3,98E-04	7,39E-05	2,59E-05	0	0	8,16E-06	0	1,44E-05	5,20E-04	-2,86E-06
Épuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux (ADP-m&m) ²	kg Sb eq	6,00E-07	2,52E-08	1,20E-07	7,45E-07	7,13E-08	3,48E-08	0	0	7,87E-09	0	2,98E-09	8,62E-07	-2,11E-09
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles (ADP-fossil) ²	MJ	8,61E-01	1,06E-01	5,01E-01	1,47E+00	3,00E-01	6,83E-02	0	0	3,32E-02	0	2,95E-02	1,90E+00	-1,18E-02
Besoin en eau (WDP) ²	m ³ privé eq	3,45E-02	4,47E-04	8,73E-03	4,37E-02	1,27E-03	1,25E-03	0	0	1,40E-04	0	-6,35E-04	4,57E-02	-1,71E-04

¹ Exonération de type 1 : cette catégorie concerne principalement l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose du cycle du combustible nucléaire sur la santé humaine ; elle ne prend pas en compte les accidents nucléaires, l'exposition professionnelle ni le stockage de déchets radioactifs. ² Exonération de type 2 : résultats à utiliser avec prudence, les incertitudes étant élevées ou l'expérience limitée pour ces indicateurs.

Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels

Indicateur	Unité	Production				Construction		Utilisation	Fin de vie				Total	Au-delà
		A1	A2	A3	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total A-C	D
Émissions de particules fines (PM)	incidence de maladies	3,41E-09	5,54E-10	6,44E-10	4,61E-09	1,57E-09	2,11E-10	0	0	1,73E-10	0	2,01E-10	6,76E-09	-3,22E-11
Rayonnements ionisants, santé humaine (IRP) ¹	kBq U235 eq	1,14E-03	4,91E-05	1,24E-03	2,43E-03	1,39E-04	1,23E-04	0	0	1,53E-05	0	1,75E-05	2,73E-03	-5,83E-05
Écotoxicité, eaux douces (ETP-fw) ²	CTUe	5,54E-01	2,89E-02	1,11E-01	6,94E-01	8,18E-02	1,08E-01	0	0	9,03E-03	0	2,04E-02	9,14E-01	-4,90E-03
Toxicité humaine, effets cancérogènes (HTP-c) ²	CTUh	2,00E-10	5,36E-11	2,13E-10	4,67E-10	1,52E-10	2,84E-11	0	0	1,67E-11	0	7,76E-12	6,71E-10	-1,39E-11
Toxicité humaine, effets non cancérogènes (HTP-nc) ²	CTUh	1,54E-09	6,67E-11	1,61E-10	1,76E-09	1,89E-10	7,46E-11	0	0	2,08E-11	0	1,81E-11	2,07E-09	-3,99E-12
Impacts liés à l'occupation des sols / qualité du sol (SQP) ²	sans dimension	5,19E-01	6,42E-02	6,60E-01	1,24E+00	1,81E-01	3,52E-02	0	0	2,00E-02	0	7,09E-02	1,55E+00	-1,62E-01

Utilisation des ressources

Indicateur	Unité	Production				Construction		Utilisation	Fin de vie				Total	Au-delà
		A1	A2	A3	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total A-C	D
Énergie primaire renouvelable, hors matières premières (PERE)	MJ, PCI	6,04E-02	1,83E-03	7,75E-02	1,40E-01	5,16E-03	2,58E-02	0	0	5,70E-04	0	8,53E-04	1,72E-01	-2,69E-02
Énergie primaire renouvelable utilisée comme matières premières (PERM)	MJ, PCI	2,09E-02	0	6,65E-02	8,75E-02	0	-5,19E-02	0	0	0	0	0	3,56E-02	1,57E-18
Énergie primaire renouvelable totale (PERT)	MJ, PCI	8,14E-02	1,83E-03	1,44E-01	2,27E-01	5,16E-03	-2,61E-02	0	0	5,70E-04	0	8,53E-04	2,08E-01	-2,69E-02
Énergie primaire non renouvelable, hors matières premières (PENRE)	MJ, PCI	6,47E-01	1,06E-01	3,35E-01	1,09E+00	3,00E-01	3,01E-01	0	0	3,31E-02	0	2,95E-02	1,75E+00	-1,18E-02
Énergie primaire non renouvelable utilisée comme matières premières (PENRM)	MJ, PCI	2,11E-01	0	2,86E-01	4,97E-01	0	-3,39E-01	0	0	0	0	0	1,58E-01	0
Énergie primaire non renouvelable totale (PENRT)	MJ, PCI	8,58E-01	1,06E-01	6,21E-01	1,58E+00	3,00E-01	-3,74E-02	0	0	3,31E-02	0	2,95E-02	1,91E+00	-1,18E-02
Utilisation de matière secondaire (SM)	kg	1,66E-05	0	4,24E-04	4,40E-04	0	3,62E-04	0	0	0	0	0	8,02E-04	0
Combustibles secondaires renouvelables (RSF)	MJ, PCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Combustibles secondaires non renouvelables (NRSF)	MJ, PCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce (FW)	m³	8,03E-04	1,47E-05	2,16E-04	1,03E-03	4,16E-05	3,04E-05	0	0	4,60E-06	0	1,64E-06	1,11E-03	-6,25E-06

Indicateurs énergétiques utilisés comme matières premières : une valeur négative correspond au changement d'usage de la matière première en combustible (incinération, par exemple), conformément à l'annexe M de la NF EN 15804+A2/CN.

Catégories de déchets

Indicateur	Unité	Production				Construction		Utilisation	Fin de vie				Total	Au-delà
		A1	A2	A3	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total A-C	D
Déchets dangereux éliminés (HWD)	kg	4,25E-05	3,25E-06	2,75E-05	7,32E-05	9,19E-06	7,41E-04	0	0	1,01E-06	0	1,38E-04	9,63E-04	-6,25E-07
Déchets non dangereux éliminés (NHWD)	kg	1,05E-01	6,29E-03	8,94E-03	1,20E-01	1,78E-02	5,27E-03	0	0	1,96E-03	0	1,24E-01	2,70E-01	-2,36E-04
Déchets radioactifs éliminés (RWD)	kg	5,87E-06	3,43E-08	1,13E-06	7,04E-06	9,68E-08	2,14E-07	0	0	1,07E-08	0	1,08E-08	7,37E-06	-7,04E-08

Flux sortants

Indicateur	Unité	Production				Construction		Utilisation	Fin de vie				Total	Au-delà
		A1	A2	A3	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total A-C	D
Composants destinés à la réutilisation (CRU)	kg	0	0	1,44E-04	1,44E-04	0	2,14E-03	0	0	0	0	0	2,28E-03	0
Matériaux destinés au recyclage (MFR)	kg	4,35E-05	0	1,68E-05	6,03E-05	0	3,74E-03	0	0	0	0	0	3,80E-03	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (MER)	kg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur – électricité (EEE)	MJ	6,99E-06	0	7,47E-04	7,54E-04	0	1,27E-02	0	0	0	0	0	1,34E-02	0
Énergie fournie à l'extérieur – vapeur (EET)	MJ	1,44E-05	0	1,38E-03	1,39E-03	0	1,34E-01	0	0	0	0	0	1,35E-01	0
Énergie fournie à l'extérieur – gaz de procédé	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES

Air intérieur

Émissions dans l'air intérieur : **classe A+** (étiquetage réglementaire des produits de construction, échelle de A+ à C).
Teneur en COV < 1 g/L pour une valeur limite UE de 30 g/L (catégorie A/a).

Sol et eau

Sans objet : produit destiné à un usage intérieur, sans contact avec le sol ni avec l'eau destinée à la consommation humaine pendant l'étape d'utilisation.

9. CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Confort hygrothermique	Non concerné
Confort acoustique	Non concerné
Confort visuel	Aspect mat, brillant spéculaire 3 % sous 85°
Confort olfactif	Phase aqueuse, COV < 1 g/L

Rappel. Valeurs provisoires issues des résultats temporaires du Groupe SEMIN au 13/10/2026, en attente de vérification par tierce partie (programme FDES INIES). Elles seront remplacées par les valeurs de la FDES vérifiée dès sa publication. Attestation reproduite en annexe.

ANNEXE — ATTESTATION DU BUREAU D'ÉTUDES ACV

Attestation du Groupe SEMIN relative à la réalisation et à la vérification en cours de la FDES de l'Atelier 45 Mat 2 en 1 (ATELIER 45 MAT 2EN1), reproduite ci-dessous dans son intégralité.



PLÂTRERIE/ISOLATION ■ PEINTURE

Kédange sur Canner, 14/02/2023

ATTESTATION

Madame, Monsieur,

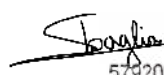
Je soussigné, Quentin SBAGLIA, ingénieur en ACV et Écoconception pour le Groupe SEMIN, en charge de la réalisation des FDES des produits de celui-ci, atteste par la présente que les FDES des produits ci-dessous sont en cours de vérification :

- TITANE HYDRO MV
- ATELIER 45 MAT 2EN1

Les résultats temporaires de ces FDES sont transmis avec la présente attestation mais ne peuvent servir que de valeurs indicatives, pour donner un ordre de grandeur des résultats finaux. En effet, les résultats des FDES peuvent varier en fonction des échanges futurs avec le vérificateur et de ses recommandations. Ainsi, ceux-ci n'ont pas vocation à être communiqués au grand public mais peuvent servir aux parties prenantes les demandant dans un cadre de prescription et les acceptant temporairement en l'état.

La publication des FDES définitives et vérifiées pour ces produits par la SOFEC devrait être effective avant la fin de l'année, en fonction des délais de vérification.

Quentin SBAGLIA

 **SEMIN S.A.S.**
15 rue de la Gare
57920 KÉDANGE SUR CANNER
Tél. 03 82 83 53 57 - Fax 03 82 83 93 33
SIRET 300 398 880 0058

Siège social :
1^{re} rue de la gare
57920 Kédange sur Canner (France)
Tél. +33 (0)3 82 83 53 57
Fax. +33 (0)3 82 83 93 33
mail@semin.com